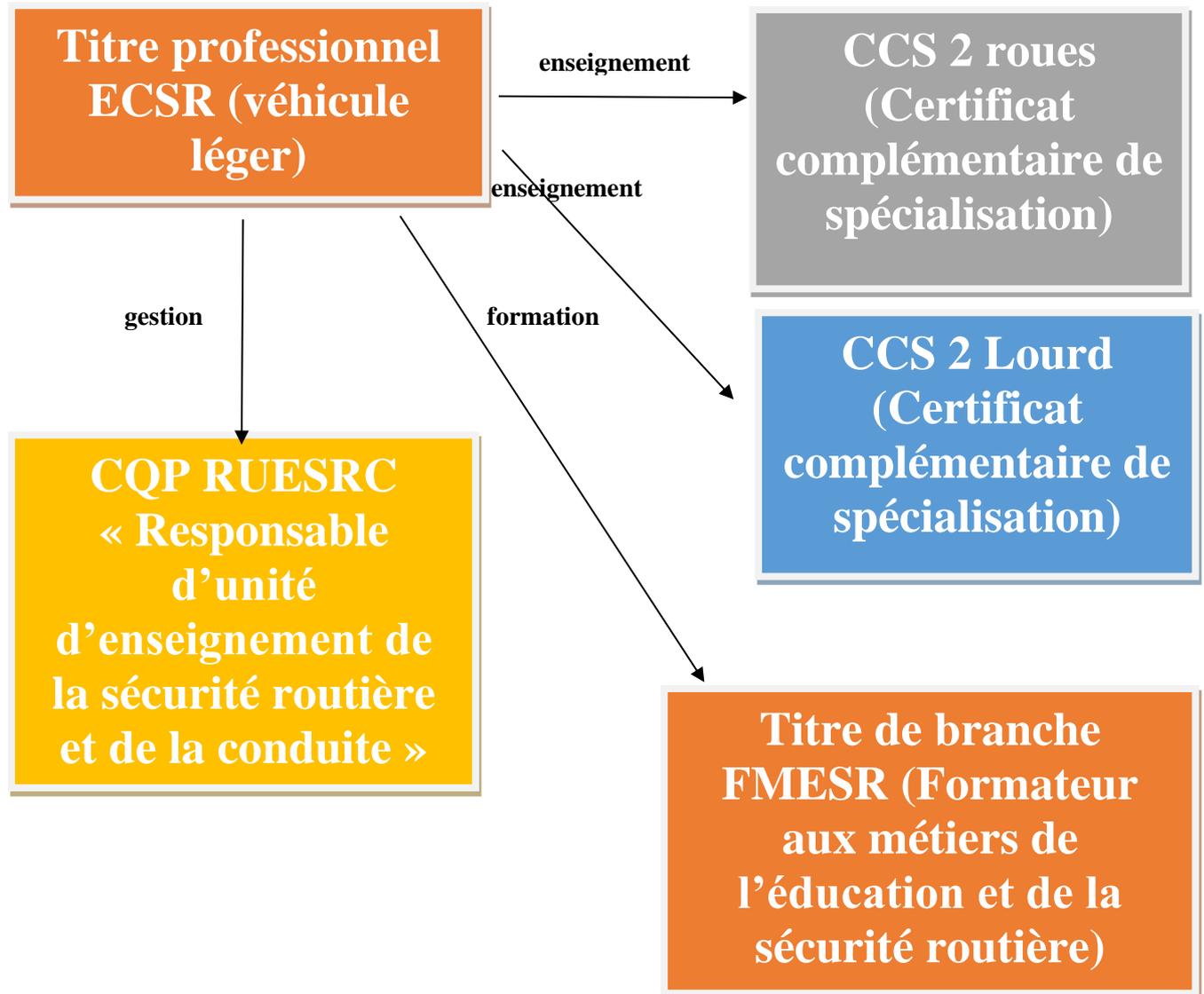


Évolutions professionnelles possibles



- L'enseignant de la conduite titulaire du TP ECSR peut, lorsqu'il a le permis BE (Véhicule B attelé d'une remorque) enseigner la conduite des véhicule B avec remorque sans formation supplémentaire.
- Il peut également animer la formation post-permis pour les personnes titulaires d'une 1^{ère} catégorie de permis dans le cadre de sa période probatoire.
- L'enseignant de la conduite peut se diriger vers les concours d'IPCSR (Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière) et entrer dans la fonction publique.